



Changement amiable du domicile des enfants

Par **atchoom78**, le **05/05/2008** à **18:30**

Bonjour ,

Mon beau fils de 17 ans qui vit chez son pere depuis 5 ans souhaite revenir habiter avec sa mère et moi .

Son père ne s'y oppose pas.

Quelles demarches doit ont effectué pour que tout se passe legalement

(nous avons moi et ma compagne un droit de visite et d'hebergement 1 week end sur deux ainsi que la moitié des vacances scolaires)

Par **jeetendra**, le **05/05/2008** à **19:07**

bonsoir, tant que vous pouvez vous arranger en matiere de droit de visite et d'hebergement il n' y a pas de problème, même si ça ne reste qu'un arrangement et que ça ne remplace pas la décision du juge aux affaires familiales sur ce point, cordialement